

## **La formation complémentaire «postpermis» est désormais en place dans notre école disposant du label «École conduite qualité»**

Depuis le 11 mai 2019, les titulaires d'un premier permis de conduire peuvent suivre un stage postpermis dans les écoles de conduite labellisées « École conduite qualité » qui souhaiteront participer au dispositif.

Les conducteurs volontaires qui s'inscrivent à la formation postpermis peuvent accéder plus rapidement au capital de 12 points sur leur permis : en 2 ans au lieu de 3 pour les formations traditionnelles, en 18 mois au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée (voir infographies ci-dessous), sous réserve qu'ils n'ont pas été condamnés pour une infraction ayant retiré des points sur leur permis de conduire.

Cette nouvelle formation vise à renforcer les compétences acquises par les conducteurs novices entre le 6e mois et le 12e après l'obtention du permis de conduire. En effet, au cours de cette période, un pic d'accidentalité est observé chez ces nouveaux conducteurs.

L'objectif de la formation postpermis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

Cette formation complémentaire s'adresse donc exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les 6e et 12e mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du volontariat, verront en contrepartie leur période probatoire réduite, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points (voir infographies ci-dessous).

Un enseignant de la conduite spécialement formé sera responsable de l'animation de chacune de ces journées, pendant toute la durée de la formation.

La formation est collective (six à douze élèves par stage) afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

L'attestation de suivi de la formation n'est délivrée à l'issue de la formation sous réserve de l'avoir suivie dans son intégralité.

**TARIF : 135 euros**

**COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?**

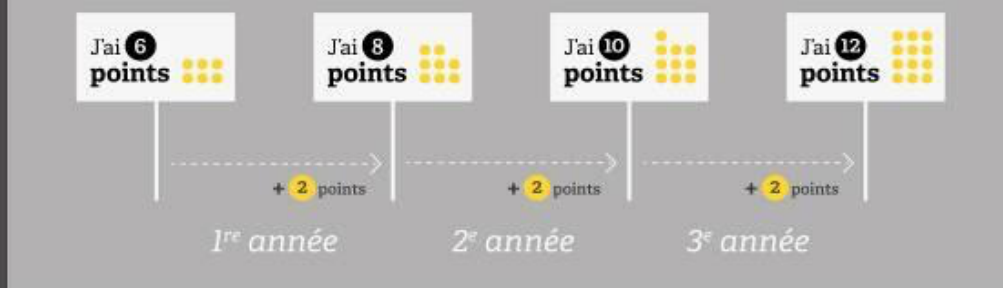


**CAS N°1 :**

*J'ai eu le permis en conduite traditionnelle*

**SANS**

*la formation post permis*



**AVEC**

*la formation post permis*



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
VIVRE, ENSEMBLE.**

**COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?**

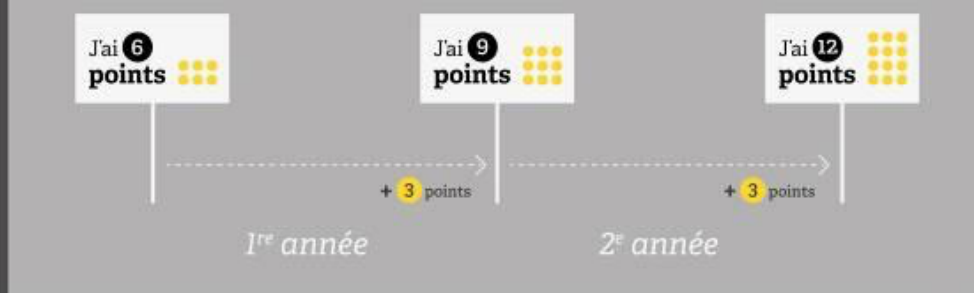


**CAS N°2 :**

*J'ai eu le permis en conduite accompagnée*

**SANS**

*la formation post permis*



**AVEC**

*la formation post permis*



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
VIVRE, ENSEMBLE.**